

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-32-1901 nommant une Commission pour la réception de travaux

n° 7-32-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 mars 1901

Numéro JO
n° 32 du 01/04/1901

Date du numéro
1 avril 1901

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 28 Aout 1898 et 7 Mars 1899,

TEXTE INTÉGRAL

Une Commission composée de : MM. Charlat, secrétaire général p.i, président ; Jacoutet, directeur de l'Entreprise générale de construction des chemins de fer Ethiopiens ; Vennat. chef du 2e bureau du Secrétariat général ; Bouclier. chef du service des Travaux publics p. i., se réunira le samedi 30 Mars courant à l'effet de procéder : 1° À la réception définitive de la route du cimetière et du remblai du mur de quai de Djibouti ; 2° A la réception provisoire de la maison en achèvement sur la place du Port et destinée au Service des Douanes et Contributions. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. BONHOURS.